

# Procédure d'utilisation de PURE

---

## Les projets de recherche dans Pure et sur le Portail recherche

Les projets de recherche financés sont ajoutés par l'ADRE dans Pure au moment de la signature du contrat. Néanmoins, votre rôle commence à ce moment-là. En effet, nous ajoutons le promoteur principal (PI) qui est identifié dans le contrat, mais c'est à vous, en tant que promoteur, à ajouter les chercheurs qui travailleront sur le contrat, les co-promoteurs éventuels (internes ou externes) et également les collaborations externes. En effet, si l'ADRE prend en charge la création du projet, la vie et la visibilité de celui-ci est de votre ressort.

N'oubliez pas que sur le portail recherche (<https://researchportal.unamur.be>) la carte de collaboration prend en charge les projets commencés dans les 5 dernières années, d'où l'intérêt de rajouter les collaborations externes quand c'est possible, mais que les projets présentent également les liens avec les publications, activités, ... Il est donc important de remplir les descriptions et de lier les résultats de recherche avec les projets.

La création des projets est ouverte à tous les utilisateurs de Pure, c'est ainsi que vous pouvez mettre en évidence de nouveaux axes de recherche avant même de trouver des financements.

Les projets de thèses doivent également être ajouté par les doctorants, ici on mettra comme participants au projet le doctorant et son promoteur.